

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU.

Absents ayant donné procuration :

Frédéric SAINZ ayant donné pouvoir à Jacques JESSON,
Florence CACHARD ayant donné pouvoir à Nathalie ARNOULD.

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU.

Date de convocation : 6 avril 2017

N°2017-14 : Budget général affectation des résultats 2016

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 20 mars 2017, le compte administratif 2016, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **396 728.67 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **2 184 704.76 €**

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement : **785 459.31 €**
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : **959 993.97 €**

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **870 995.77 €**
En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 1 259 726.41 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget général le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 1 259 726.41 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 1 884 972.32 €

N°2017-15 : Budget eaux affectation des résultats 2016

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 20 mars 2017, le compte administratif 2016, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **36 395.30 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **10 382.78 €**

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement : **11 003.56 €**
Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement : **138.57 €**

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **0,00 €**
En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe de l'Eau le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 0,00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 10 244.21 €

N°2017-16 : Budget annexe activités commerciales et artisanales affectation des résultats 2016

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 20 mars 2017, le compte administratif 2016, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **11 830.38 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **573.22 €**

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement : **254 003.26 €**
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : **55 526.76 €**

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **32 645.03 €**
En recettes pour un montant de : **0.00 €**

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 274 817.91 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe « Activités commerciales et artisanales » le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 55 500.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 599.98 €

N°2017-17 : Vote budget général et budgets annexes 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget général 2017 et les budgets annexes ainsi qu'il suit :

Budget Général

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 2 626 390.45 € | 2 471 541.57 € |
| Recettes | 4 367 172.32 € | 2 471 541.57 € |

Budget Annexe du Service d'eau

| | Exploitation | Investissement |
|----------|--------------|----------------|
| Dépenses | 115 044.07 € | 58 935.25 € |
| Recettes | 125 298.21 € | 58 935.25 € |

Budget Annexe « Activités Commerciales et Artisanales »

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 22 200.00 € | 276 295.61 € |
| Recettes | 82 899.98 € | 276 295.61 € |

N°2017-18 : Vote des taux d'imposition 2017

Rapporteur : Jean-Philippe BROCHET

Monsieur Jean-Philippe BROCHET rappelle que la Communauté d'Agglomération de Châlons a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de communes de Mourmelon.

Lors du conseil du 21 novembre 2016, Il a été précisé que le pacte de neutralisation fiscale serait validé lors de l'élaboration du budget 2017. Ce pacte de neutralisation nous oblige à revoir les 3 taux d'imposition de la manière suivante :

| | Taux 2016 | Taux neutralisation |
|--------------------------------|-----------|---------------------|
| Taxe d'habitation (TH) | 12,50 | 12,05 |
| Taxe Foncière bâtie (TFPB) | 13,00 | 12,51 |
| Taxe Foncière non bâtie (TFNB) | 12,68 | 12,12 |

Dans ces conditions, conformément à l'accord de neutralisation fiscale et budgétaire signé par les 46 maires de la Communauté d'agglomération, il vous est proposé de neutraliser cette évolution des taux globaux en pratiquant un ajustement des taux communaux et de fixer les taux suivants pour 2017 dans notre commune :

- . Taxe d'habitation : 12.00 % (au lieu de 12.50 %),
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13 %,
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties 12.07 % (au lieu de 12.68 %).

L'ajustement de ces taux de fiscalité conduit à une baisse des produits fiscaux pour notre commune qui sera compensée sur le montant de l'attribution de compensation calculée par la Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances du 10 avril 2017;

OUI l'exposé qui précède ;

FIXE les taux d'imposition pour 2017 ainsi qu'il suit :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 12.00 % |
| Taxe foncière (bâti) | 13,00 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 12.07 % |

N°2017-19 : Subventions aux associations

Monsieur Michel HATTAT, rapporteur, présente les demandes de subventions des diverses associations et organismes qui ont été examinées lors de la réunion de la commission des finances en date du 5 avril 2017.

Vu, l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous et autorise le Maire à signer une convention avec l'école « Lamairesse » de Saint Martin sur le Pré en ce qui concerne la dotation de fonctionnement :

2017

| | | |
|--------------------------------------------|----------------------------|-----------------------|
| STE de COURSES CHAMPAGNE | | 500 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE | | |
| " | Dotation de fonctionnement | 6 600 |
| FOOT-BALL ST MARTIN | | 26 000 |
| CLUB DES AINES | | 2 700 |
| CLUB DES AINES - La boule Saint Martinaise | | 120 |
| LA PEDALE CHALONNAISE | | 400 |
| EVEIL RECY ST MARTIN BASKET | | 18 317 |
| DOJO ST MARTIN | Exceptionnelle | 4 100 |
| JOIES ET LOISIRS | | 1 200 |
| LA BRICOLERIE | | 0 |
| " | Ménage | 1 656 |
| A,C,P,A | | 150 |
| TENNIS CLUB | | |
| TENNIS ENTRETIEN | | 2 800 |
| ANIMONS SAINT MARTIN | | 19 000 |
| ANIM JEUNES | | 11 000 |
| LA SOURIS VERTE | | 70 000 |
| " | Subs exceptionnelles | 9 000 |
| " | Avance fluides | 58 000 |
| " | Avance Loyer | 26 000 |
| " | Personnel | 5 900 |
| TELETHON | | 1 000 |
| C.L.I.C | | 758 |
| SAN MARTIN'S COUNTRY CLUB | | 500 |
| | Autres | 1 000 |
| | <u>TOTAL</u> | <u>266 701</u> |

N°2017-20 : Durée d'amortissement compte 2051

Le Maire rappelle au conseil que le compte 2051 est un compte qui doit être amorti et que sur l'exercice 2016 une somme de 3 380.16 € est inscrite sur le compte 2051 pour l'achat du logiciel JVS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule année.

Pour information budget du CCAS 2017

Vote du budget 2017 le mercredi 29 mars 2017.

| | FONCTIONNEMENT |
|-----------------|-----------------------|
| Dépenses | 23 060.00 € |
| Recettes | 23 060.00 € |

N°2017-21 : Contrats d'été 2017

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Vu, les nécessités de service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement de trois agents non titulaires saisonniers, à temps complet, entre le 1er juin et le 31 août 2017 :

- 1) un poste du 1er juin au 30 juin,
- 2) un poste du 1er juillet au 31 juillet,
- 3) un poste du 1er août au 31 août.

- Ces agents assureront les fonctions d'adjoint technique, et leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347, majoré 325. (1^{er} échelon du grade)

Le Maire est chargé du recrutement de ces agents et habilité à conclure un contrat d'engagement.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Une demande de contrat d'apprentissage a été présentée par Monsieur Jacques JESSON, Maire. Par manque d'information, les membres du conseil n'ont pas pu statuer sur cette requête. Ils souhaitent des renseignements complémentaires afin de rendre leur décision sur ce contrat d'apprentissage.

Questions diverses.

- **Information sur différents travaux (Crèche, Salle des fêtes...).**
- **Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte de Démoustication en Aval de Châlons par Mme Nathalie ARNOULD : Baisse de la cotisation 2017 pour la commune, un seul passage pour le traitement qui est prévu en mai (Coût du traitement : 36 000 €).**
- **Mme Marie CARTEL : Point d'information sur l'enquête « école » et programmation d'une nouvelle réunion de la commission.**

Séance levée à 21 heures 40.

Prochain conseil prévu le lundi 15 mai 2017 à 20 heures.